

Maternelle :

Primaire :

FICHE DE RE-INSCRIPTION / IDENTITE DE L'ELEVE

Nom : Sexe : F G

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance.....Nationalité.....

Etablissement précédent.....

Classe précédente Classe à suivre.....

PERE

Nom :Prénom(s) :

Profession :Adresse Mail:.....

Tél domicile :Travail : Portable.....

MERE

Nom :Prénom(s) :

Profession :Adresse Mail:.....

Tél domicile :Travail : Portable.....

AUTRE

Nom :Prénom(s) :

Profession :Adresse Mail :

Tél domicile :Travail : Portable.....

QUI JOINDRE EN CAS D'URGENCE ?

Nom :
Qualité.....
N° tél

Nom :
Qualité.....
N° tél

OBSERVATIONS : (situation familiale particulière, problème de santé, etc...)

.....
.....

Qui recevra les notifications de la vie scolaire ? Père Mère Tuteur

A RENSEIGNER

CLASSE	ANNÉE-SCOLAIRE	ÉCOLE
TPS		
PS		
MS		
GS		
CP		
CE1		
CE2		
CM1		
CM2		

Indication sur le domicile :

Commune (Quartier) :

Repère :

N° Villa / Appartement :

Abidjan le.....

Signature du parent

La Direction

ÉCHÉANCIER DE PAIEMENT SCOLARITÉ MATERNELLE-PRIMAIRE

1-Les frais de scolarité sont payables par échéances ou versements :

	1^{er} versement	2^e versement	3^e versement	4^e versement	5^e versement
PERIODE	Payable l'inscription (Mars à Juin)	05 Septembre	05 Octobre	05 Novembre	05 Décembre
Maternelle	110.000	160.000	150.000	50.000	50.000
Primaire	110.000	160.000	150.000	80.000	80.000

REDUCTION DE 10 %

Une réduction sera accordée aux familles dont 3 enfants au moins sont scolarisés dans l'établissement. Cette réduction, dont le taux est de 10 %, porte sur les frais de scolarité du 3^{ème} enfant.

En cas de désistement, l'inscription ou la réinscription n'est pas remboursable. Le premier versement sur la scolarité n'est plus remboursable.

Aucun règlement en espèce n'est autorisé à l'école, sauf chèque. Les versements de la scolarité sont à effectuer à la banque sur l'un des comptes ci-dessous (prévoir 100 F CFA pour les frais de timbre).

BOA : CI032 01020 009253380000 69

BICICI : CI006 01392 0100093 000 12 55

En cas de retour de chèque impayé quel que soit le motif, le parent de l'élève concerné ne sera plus autorisé au règlement par chèque. Il devra s'acquitter désormais de tout autres frais par dépôt bancaire et une pénalité de 10% sera appliquée sur le montant impayé en plus des frais prélevés par la banque

**Je soussigné(e) M. /Mme, responsable de l'élève
..... en classe de, reconnais avoir pris
connaissance de toutes les conditions précisées ci-dessus et m'engage à les respecter**

Abidjan le.....

Signature du parent